



REGLEMENT

COUPE DE FRANCE DE FUTSAL AMF 2018

1- Fonctionnement de la compétition

Les 8 clubs de KLF sont qualifiés automatiquement pour les 1/8 de finale. Des tours de barrages permettent de qualifier 8 autres clubs provenant de divisions régionales, départementales ou issues du « pack CDF ».

Chaque rencontre se dispute selon les lois du jeu du futsal AFF, soit une durée de deux périodes de vingt minutes (2x20mn) en temps effectif.

2 – Programme de la compétition

Les rencontres disputées à chaque tour sont à élimination directe. Chaque équipe vainqueur de la rencontre accède au tour suivant.

A chaque tour, un tirage au sort intégral est effectué. Cela dit, la finale opposera forcément un club issu du tableau « zone nord » à un club issu du tableau « zone sud », puisque les zones géographiques sont effectives jusqu'aux demi-finales (incluses). La finale sera disputée le Samedi 9 Juin 2018 sur le lieu des finales nationales KLF 2018.

3- Attribution de la victoire

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, il y aura une prolongation de 5 minutes (1x5mn). Les fautes cumulées individuelles et collectives ne sont pas remises à zéro pour la prolongation.

En cas d'égalité à la fin des 5 minutes de la prolongation, il y aura une séance de tirs au but. Seuls les joueurs présents sur le terrain au moment du coup de sifflet final peuvent prendre part à la séance. Aucun changement n'est permis. Le gardien ne peut pas tirer de tirs au but.



En cas d'égalité à l'issue de la première série de trois (3) tirs au but, une série en mort subite commence avec le joueur n'ayant pas encore tiré au but. Si l'égalité persiste, la série continue dans l'ordre des tireurs de la première série, jusqu'à ce qu'une différence soit faite.

4- Sanctions et lois du jeu

La Coupe de France de Futsal AMF se déroule selon les modalités des lois du jeu du futsal AMF sauf adaptations ou spécificités précisées ci-dessous.

- Une équipe non présente sur le terrain dix (10) minutes après l'heure prévue du coup d'envoi officiel est déclarée forfait et se voit sanctionnée d'une défaite 5-0 (et d'une mande forfaitaire).
- Chaque équipe doit être présente dans l'enceinte sportive de la compétition au moins trente (30) minutes avant le coup d'envoi officiel de sa rencontre.
- Les sanctions sont spécifiques à chaque compétition, c'est à dire qu'un joueur suspendu lors d'une sanction sur un match en Coupe de France purgera son match uniquement sur les matchs suivants de la Coupe de France, sauf cas grave, décision du pole discipline.
- Si besoin, le pole discipline se réunira de manière extraordinaire pour décision urgente.

5- Participation des joueurs

Seulement 12 joueurs (maximum) peuvent figurer sur la feuille de match officielle d'une rencontre.

Chaque équipe doit être en possession de son fichier licence pour vérification par les arbitres.

6- Trophées et titres

A l'issue de la compétition, une cérémonie de remise de récompenses est organisée. Le titre de vainqueur de la Coupe de France de Futsal AMF est décerné à l'équipe qui remporte la finale de la compétition.



Le club qui perd la finale est déclaré finaliste de la Coupe de France de Futsal AMF.

NB : la qualification effective d'un club en Coupe d'Europe doit être confirmée par le CA une fois que le club concerné a répondu à toutes les modalités de participation.

Le vainqueur de la Coupe de France de Futsal AMF se voit remettre pour dix mois à compter du 9 juin 2018, la Coupe Nationale, qui sera remise en jeu chaque saison. Le club vainqueur est chargé de la mise à jour de la gravure sur la coupe, et est responsable de l'intégrité de la Coupe Nationale. Le club devra faire parvenir au siège de l'AFF ladite Coupe Nationale par ses propres moyens au maximum deux mois avant les finales nationales 2018.

Le finaliste participant à la Coupe de France 2018 reçoit une coupe.

7 – Organisation et règlements

L'Association Française de Futsal et l'organisateur de la compétition ont établi des règles d'organisations (gestion des vestiaires, roulement pôle médical...). Les clubs sont priés de bien vouloir respecter ceux-ci pour le bon déroulement de la compétition.

Tout club est responsable du comportement de l'ensemble de sa délégation tout au long de la compétition aussi bien en dehors que sur le terrain. Tout comportement inapproprié peut être sanctionné administrativement, sportivement ou financièrement par l'Association Française de Futsal.

8 – Frais d'arbitrages

Chaque club présent lors des tours de Coupe de France AMF 2018 doit se munir d'un règlement (chèque ou espèce) de 35 € à l'ordre de l'Association Française de Futsal. Il devra être remis avant le coup d'envoi de chaque rencontre à partir des 1/8 de finale. Dans le cas contraire, le club n'ayant pas réglé ses frais d'arbitrage avant la rencontre sera déclaré perdant par forfait 5-0.

MICKAEL MARTIN

POLE COMPÉTITIONS AFF